Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230324-D2023-075-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2023
Notification : 30/03/2023

DÉCISION

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE A TITRE GRATUIT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION POUR LA REALISATION DE 5 BRANCHEMENTS SITUES PASSAGE DES BUTTES A DREUX AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1.1 Marchés publics

GS/JLC/CM/DJ/CN
N°D2023-075

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2224-5 et suivants,*
***Vu** la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président,*
***Vu** le projet de convention de mandat,*

Considérant que la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION aménage un petit lotissement sur le passage des Buttes et doit créer 8 nouveaux lots à bâtir,
Considérant que ces travaux sont l'opportunité de desservir et de raccorder 5 lots existants actuellement non raccordés dont la maitrise d'ouvrage relève de la Communauté d'agglomération,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite confier à la SPL un mandat de maitrise d'ouvrage pour faire réaliser, en son nom, pour son compte et sous son contrôle, les raccordements des 5 lots existants non raccordés,
Considérant que le mandat de maitrise d'ouvrage est assuré à titre gratuit par la SPL,
Considérant que l'enveloppe globale du mandat est fixée à 13 990,20 €HT et que la Communauté d'agglomération procèdera au remboursement des débours effectués par la SPL en son nom et pour son compte,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat de mandat de maitrise d'ouvrage à titre gratuit avec la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION pour la réalisation de 5 branchements situés passage des buttes à Dreux au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour une enveloppe prévisionnelle globale de 13 990,20 €HT et une durée prévisionnelle de 23 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 24 mars 2023

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 30/03/2023